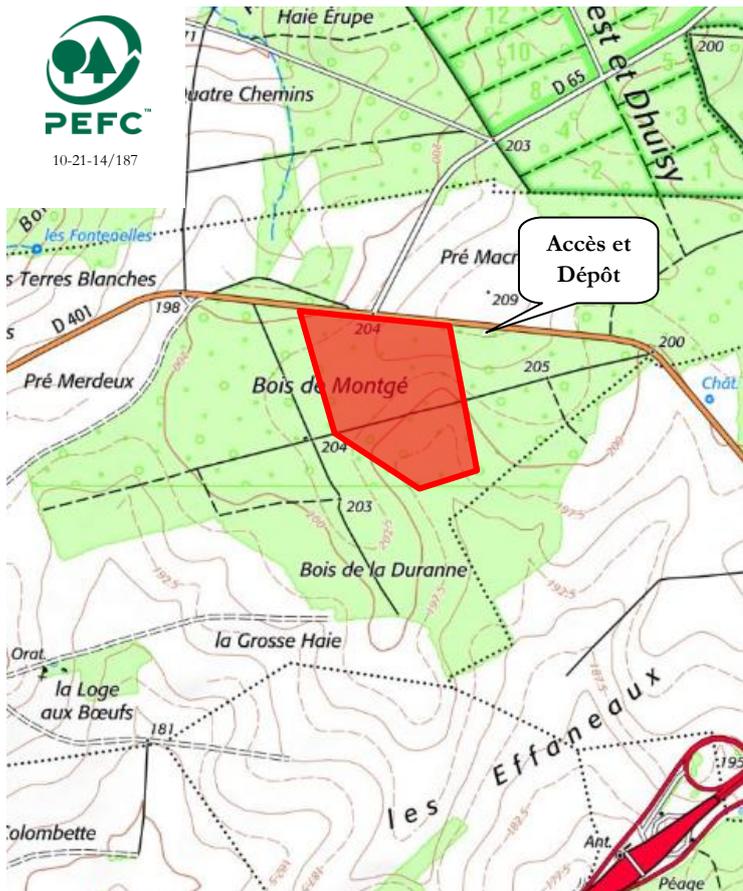


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF de Montgé
Certification PEFC : 10-21-14/187
Département Seine-et-Marne (77)
Localisation Lizy-sur-Ourcq Est
Commune Cocherel
Lieu-dit Bois de Montgé
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 3,139478°
 Latitude : 49,023855°
Point de Rencontre Mairie de Cocherel
Sécurité conseillé

Essence principale **Frêne**
Volume présumé **250 m3**
Nombre d'arbres **146**
Volume moyen **1,71 m3**

Nature coupe coupe d'amélioration
Parcelles PSG 10 – 11 – 12 – 13
Surface 20 hectares environ
Limites chemins et peinture
Marquage un flachis JMP au pied et des ronds de peinture rose au corps
Réserves tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture
Visite se reporter au plan ci-contre M. Giraut au 06.73.65.24.63
Lot estimé par Expert JMP, LE et BC
 SAS Cegeb
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseaumobile.fr

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 05 février 2020

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total			
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nbre	Vol. m3	VU m3	
	Frêne		7	20	27	26	21	17	8	3						129	191	1,48	
	Chêne				2				2		3	3	3	1	1	2	17	59	2,68
<i>Observations :</i>																146	249	1,71	

Clauses particulières

Préambule :

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Houppiers et taillis restent à la disposition du vendeur, diamètre fin bout de 20 cm (pour les arbres de diamètre < 40cm) et 30 cm fin bout pour les autres catégories de diamètre.

Débardage : par temps sec ou de gel.

Stockage : au Nord Est

Délai d'exploitation : 15 octobre 2020

Délai d'enlèvement : 6 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre analysé au 15.07.2020
 40 % par Billet à Ordre analysé au 15.10.2020

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

